

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 19 novembre 2019

19-11-249

L'an deux mille dix-neuf le 25 novembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE.

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel GALAND), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à David SOULAT).

Monsieur Jean Philippe LE GAL a été désigné comme secrétaire de séance

MARCHES PUBLICS

GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À L'ACHAT DE FORMATIONS OBLIGATOIRES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ : MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 traitant de la constitution de groupement de commandes,

Vu la délibération communautaire n°2013-06-121 en date du 20 juin 2013 relative à la constitution du groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité,

Vu la signature de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité en date du 15 octobre 2013,

Vu la délibération n°16.06.114 en date du 28 juin 2016 relative à l'adhésion au groupement des communes de Les Billaux, Libourne, Puynormand et du CCAS de Coutras et au retrait du groupement des communes de Bonzac, camps sur l'Isle et Saint Martin du Bois,

Vu la signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive du
pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de
2016,

Envoyé en préfecture le 04/12/2019
Reçu en préfecture le 04/12/2019
Affiché le
ID : 033-213302433-20191125-DELIB19_11_249-DE

Vu l'article 3-3 de ladite convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat
de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité relatif aux modalités d'adhésion
au groupement,

Considérant la dissolution du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du
Nord Libournais et le transfert de ses compétences à la Communauté d'Agglomération du
Libournais au 1^{er} janvier 2020,

Considérant le souhait des communes d'Arveyres, Camps sur l'Isle, Izon, les Eglisottes, Moulon,
Nérigean, Saint Quentin de Baron, Saint Seurin sur l'Isle, Vayres et du CIAS du Libournais
d'intégrer le groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière
d'hygiène et de sécurité à compter du 1^{er} janvier 2020 afin de mutualiser leurs achats et d'en
réduire les coûts,

Considérant que l'adhésion de membres au groupement implique l'accord par délibération de
tous les membres actuels du groupement ainsi que la modification par avenant de la
convention constitutive,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- acte le retrait du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du
Nord Libournais et le transfert de ses compétences à la Communauté d'Agglomération du
Libournais à compter du 1^{er} janvier 2020,

- approuve l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de
formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité des communes de Arveyres, Camps
sur l'Isle, Izon, les Eglisottes, Moulon, Nérigean, Saint Quentin de Baron, Saint Seurin sur l'Isle,
Vayres et du CIAS du Libournais à compter du 1^{er} janvier 2020,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la
convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la
présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

04.12.2019

Le Maire
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne